

Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020

Le 29 janvier 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 janvier 2020**

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBORG, Sylvie AVEZOU, Alain BRUGALIERES, Marie-Christine DEBLACHE, Benjamin MAUVRIT.

Représentés : Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Christian PAJOT procuration à Alain BRUGALIERES
Sylvie CLAUDE procuration à Pierre-Henri ARNSTAM

Absente excusée : Véronique LEYGUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Monsieur Alain BRUGALIERES ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-001	<u>Frais de fonctionnement des écoles 2018/2019</u>	8-1-1

Monsieur le Maire, informe les membres de l'assemblée de la réunion menée par Madame Françoise LAURIERE à la Mairie de Villeréal, le 30 novembre 2019 avec les Maires des communes de résidence des enfants scolarisés à Villeréal, afin d'examiner la répartition des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2018/2019.

165 élèves étant présents à la rentrée 2018/2019, la répartition s'élève à 858,05 € par enfant.

Pour l'année 2018/2019, les Maires des communes de résidence ont accepté de verser une participation de 858,05 € par élève.

Ce montant est fixé en fonction du nombre d'élèves recensés dans chaque commune lors de la réunion du 30/11/2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- **Confirment** cette participation
- **Autorisent** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants sur le budget 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-002	<u>Télétransmission des actes budgétaires</u>	1-4-3

Monsieur le Maire rappelle la convention acceptant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 14/03/2013 entre le Préfet de Lot et Garonne et la commune de Villereal.

Il propose de compléter cette télétransmission en acceptant le principe de la dématérialisation de l'envoi des documents budgétaires (budget primitif ; décisions modificatives et compte administratif).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident,

- **D'accepter** le principe de télétransmission des actes budgétaires à compter du 01 janvier 2020.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec la Préfecture de Lot-et-Garonne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-003	<u>Subvention exceptionnelle: voyage scolaire Ecole Elémentaire</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par la Directrice de l'Ecole Elémentaire afin de les aider à financer un voyage scolaire qui se déroulera du 23 au 26/03/2020, dans les Hautes Pyrénées.

19 élèves domiciliés sur Villereal sont concernés.

Monsieur le Maire propose la somme de 1.330,00€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Acceptent** le versement de cette subvention à l'Ecole Elémentaire prévue à l'article 6574 du BP 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2020-004	Acquisition de terrain : Parcelle n°1191 section C	3-1-1

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir la parcelle n°1191 section C d'une superficie de 91,058 m² appartenant à L'Indivision BAROU-LE GALL située Lotissement du Périgord afin de l'intégrer dans la voirie communale.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'acquérir cette parcelle pour 1€ et leur demande de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les frais de notaire seront à la charge de l'Indivision BAROU-LE GALL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle 1191 section C d'une superficie de 91,058 m² pour 1€.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier,
- **Décide** le classement de cette parcelle dans le domaine public de la commune,
- **Précise** que les dépenses liées à l'exécution de la présente délibération seront inscrites au budget 2020.

Questions diverses

Le 28 janvier, a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Amicale des commerçants. Le bilan, de l'amicale comme celui de la Bodéga est positif. Nouveauté pour 2020 : le retour de la Fête du Tourin qui se tiendra sous la halle le samedi 8 février.

La situation a l'EHPAD de Villereal s'améliore. La Directrice de Monpazier sera présente 3 jours par semaine à compter du 3 février afin d'administrer le site de Villereal. Dans le cadre d'une alimentation plus saine et locale, une réflexion est engagée avec le Département et l'opération du « 47 dans nos assiettes ».

La communauté de commune du Pays de Duras a présenté à plusieurs communes son guichet unique de proximité pour lequel elle a obtenu le label « France Services ». La commune de Villereal s'est positionnée auprès de l'Etat sur ce type de service. Cet espace sera destiné aux particuliers, employeurs, associations et collectivités. Chacun pourra trouver l'aide nécessaire pour effectuer les démarches et la mise en relation avec divers organismes (emploi, social, retraite, logement, santé...).

Du nouveau côté restaurants : *La Roma* devient *Nord/Sud* et doit rouvrir à la mi-février. Ce sera le cas également de *Casa Real* une épicerie – restaurant de produits portugais à côté de l'Office de Tourisme. Enfin, à compter du 1^{er} avril *Le Boudoir* sera tenu par des Tourangeaux.

Pour informer rapidement les citoyens, l'application CITYKOMI contacte en temps réel les citoyens qui s'abonnent, gratuitement, à ce service : intempéries, travaux, actualités culturelles et associatives, fermetures exceptionnelles, modifications d'agendas, etc... Les données personnelles sont protégées. Le conseil municipal prendra une décision à ce sujet dans les prochaines semaines.

A l'école élémentaire la salle multi-activités sera aménagée pendant les vacances d'été ; le choix des artisans se fera courant juin. La fin des travaux se fera après la rentrée, hors temps scolaire.

Samedi 1^{er} février à 19h30 : Assemblée générale de la Société des Courses de Villereal

Vendredi 7 février à 20h30 : Assemblée Générale de l'UTL

Samedi 8 février :

- Assemblée Générale du Crédit Agricole
- Fête du Tourin
- Inauguration de la Maison de Santé

Samedi 15 février à 19h00 : La caserne des pompiers de Villereal fête la Sainte Barbe

Samedi 22 février : Journée d'Hommage à Bernard Moliérac

- 11h00 : Commémoration au cimetière de Villereal
- 14h00 : Rencontre sportive entre les juniors et cadets de l'entente des 4 cantons et Fumel.

Mardi 25 février 2020 : prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30.